Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015410-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0154

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ATTRIBUTION DU MARCHE ENTRETIEN PAR HYDROCURAGE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, DES RESEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES EAUX USEES ET INSPECTION TELEVISEE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° DC.2025.067 du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2025, présentant une première constatation des dysfonctionnements observés sur les systèmes d'assainissement de Centre Morbihan Communauté ainsi que la présentation d'un premier état du plan pluriannuel d'investissement (PPI),

VU la délibération n° DC.2025.100 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2025 approuvant le plan pluriannuel d'investissement permettant de mener à bien la restructuration des équipements d'assainissement sur le territoire de Centre Morbihan Communauté,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015410-DE

VU l'avis d'appel à la concurrence publié le 30 septembre 2025 et son avis rectificatif publié le 30 octobre 2025 au journal d'annonces légales qui fixait la date limite de remise offres au vendredi 7 novembre 2025 à 12h00,

VU le règlement de consultation qui prévoyait pour l'attribution du marché que le jugement des offres donne lieu à un classement, pour l'ensemble des lots, selon les critères de jugement suivants : 50% pour le prix, 35% pour la valeur technique et 15% pour le délai d'exécution,

VU le rapport d'analyse des offres déterminant le classement des offres,

Considérant que conformément à la délibération DC.2025.067 reprenant en annexe l'ensemble des marchés devant être engagés pour mener à bien le PPI, il était proposé le mode de fonctionnement suivant pour conclure l'ensemble des marchés liés à la bonne exécution de ce PPI :

- Dès que le Dossier de consultation d'un marché aura été validé par le service de la commande publique de la collectivité et présenté au Vice-Président, l'avis d'appel public à la concurrence sera publié,
- Le service assainissement et le bureau d'études assureront l'analyse des offres,
- Si la procédure l'impose, la Commission d'appel d'offres émettra un avis,
- Le Conseil Communautaire autorisera, par délibération, la signature du marché.

Considérant la nécessite de lancer le marché d'entretien par hydrocurage des ouvrages d'assainissement des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et inspection télévisée dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de travaux d'assainissement,

Considérant qu'a été réalisée une procédure de consultation des entreprises pour l'entretien par hydrocurage des ouvrages d'assainissement des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et inspection télévisée pour un montant prévisionnel de 230 000,00 € HT pour le lot 1 « Hydrocurage », un montant prévisionnel de 100 000,00 € HT pour le lot 2 « investigations télévisuelles des réseaux » et un montant prévisionnel de 55 000,00 € HT pour le lot 3 « Test à la fumée »,

Considérant qu'il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	**INTITULÉ**	**ENTREPRISE**	**MONTANT estimé selon DQE (en € HT**
1	Hydrocurage	CONTROLE ENVIRONNEMENT QUALITE – 5 impasse du bois - 56400 BRECH	83 425,00 € HT
2	investigations télévisuelles des réseaux	SAS A3 SN – 4 rue de la Forge – 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	46 800,00 € HT
3	Test à la fumée	SAS A3 SN – 4 rue de la Forge – 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	17 500,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER les lots aux entreprises conformément au tableau ci-dessus,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'assainissement, à prendre toute décision relative à la passation de l'accord-cadre susmentionné et à signer lesdits marchés avec le ou les attributaire(s).**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250015 4I0-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

